

## SGV: UNE VOIX FACE AU NÉGOCE

Le Syndicat général des vigneronns fête ses 10 ans. Contrer le projet de libéralisation des droits de plantation est une de ses priorités. Comme se battre pour les revenus.



Pour Christophe Forget, parler d'une seule voix sera nécessaire pour défendre la viticulture. Photo J.-P. C.

Le Syndicat général des vigneronns (SGV) fête ses dix ans. Il a été créé en 2000, deux ans après les grandes manifestations viticoles de 1998, bloquant Cognac durant quatre jours. «*Cette année-là, on a produit 9 millions d'hectolitres de vin, un gros tiers seulement était nécessaire à la distillation pour le cognac. En 1999 c'était pire. Il y avait donc beaucoup de jus de raisin et de volumes en distillation obligatoire. Les stocks étaient importants, le négoce n'achetait pas*», rappelle Philippe Boujut, le premier président du SGV. La viticulture décide donc de se rassembler. Trois syndicats importants existent alors, plus deux ou trois moins puissants. «*L'idée était de faire un syndicat unique parlant d'une seule voix.*» Ce sera le cas avec le SGV durant deux ans, jusqu'à la scission, dont naîtra le Syndicat des viticulteurs et bouilleurs de cru en 2002.

L'assemblée générale du dixième anniversaire était présidée hier par Christophe Forget élu en 2008.

### Quels sont les succès de ces dix années?

**Christophe Forget.** J'en retiens trois. La construction collective faisant fi du passé créant un état d'esprit commun. La régulation de la production: il y a eu trop de stocks, souvent bradés, puis pas assez, il fallait donc rétablir les équilibres. La mise en place de l'affectation parcellaire. Il fallait trouver un système de même capacité d'écoulement après la disparition de la distillation obligatoire et permettre d'assurer la rentabilité d'un maximum d'hectares. Et un chantier permanent: assurer aux viticulteurs des revenus corrects. C'est aussi l'intérêt du négoce.

### **Quels sont les dossiers à traiter en priorité?**

Trouver une solution contre le projet de libéralisation des droits de plantation. Le danger est la disparition de nombreuses exploitations et de la notoriété du cognac. Se battre encore pour la défense des revenus.

### **Est-il nécessaire d'avoir deux syndicats viticoles?**

Appartenir au SGV c'est demander l'unité, vouloir parler d'une seule voix face au négoce. Au sein du SGV, toutes les tendances s'expriment, mais une fois les décisions prises il n'y a qu'une position, pas deux. Un seul syndicat serait plus efficace.

### **Quel a été votre message pour cette assemblée générale?**

J'ai insisté sur les valeurs. Celle de construire ensemble, celle de notre produit, celle de l'appellation. J'ai évoqué également le respect. Celui des règles définies en commun, pour la production, la réserve climatique, par exemple. Le respect également de nos interlocuteurs, syndicat, négoce, le débat ne nécessitant pas de rapport de force. Le respect enfin des élus du SGV de leurs engagements pris devant les adhérents. Ça fait un peu philosophie, mais je crois que c'est nécessaire.

*Le SGV, c'est un peu plus d'un millier d'adhérents, pour 5.500 viticulteurs déclarés représentant 70.000 hectares sur deux départements.*